

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019
DELIBERATION N° 12

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (à partir de 17h44 et jusqu'à 22h14), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE (jusqu'à 21h56), M. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 20h34), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h23), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE (jusqu'à 21h44), Mme LARRE (à partir de 18h00), MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 23h00), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par M. SOROSTE (jusqu'à 17h44 et à partir de 22h14) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 20h34) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. DAUBISSE (jusqu'à 18h23) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 21h44) ; Mme LARRE par M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à 18h00) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h00) ; Mme CAPDEVIELLE par M. PALLAS ; M. ETCHETO par M. ARTIAGA (à partir de 23h00).

Absentes : Mme JUZAN, Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h00, à compter de la délibération 41).

Secrétaire : M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Ugalde,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE - Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un concert transfrontalier d'élèves musiciens.

Pour poursuivre la dynamique impulsée dans le cadre du projet européen CREACITY et renforcer les relations de jumelage qu'entretiennent les villes de Pampelune et de Bayonne, il est proposé aux jeunes musiciens des deux cités de préparer un concert transfrontalier réunissant des élèves du Conservatoire du Pays basque Maurice-Ravel, de la Rockschool de Bayonne et de l'Ecole de musique municipale Joaquin Maya de Pampelune.

Ce concert a pour objectif de développer les relations entre les élèves et professeurs de ces structures autour de la réalisation d'un projet commun qui permettra une première mise en réseau et une découverte réciproque dans la perspective de projets futurs entre ces structures d'enseignement musical.

Des professeurs de chaque structure travaillent ensemble sur le programme du concert dont l'objectif est de faire intervenir les élèves des deux villes pour l'interprétation de chaque morceau.

Ce concert sera accueilli à Pampelune le dimanche 16 juin 2019 dans le cadre de l'International Festival Of Bandas (IFOB), festivités organisées pour le centenaire de La Pamplonesa, et le samedi 22 juin 2019 à Bayonne à l'occasion de la Fête de la Musique.

Les élèves bayonnais se déplaceront à Pampelune dès le 15 juin 2019 pour répéter avec leurs homologues pamplonais mais aussi pour profiter des nombreux concerts programmés pour le centenaire de La Pamplonesa et participer, aux côtés de l'Harmonie bayonnaise invitée à cette occasion, au défilé de tous les musiciens. De même, les élèves pamplonais seront à Bayonne dès le 21 juin 2019 pour découvrir la Fête de la Musique.

Par ce projet, la Ville contribue à favoriser la mobilité transfrontalière des jeunes dans la continuité d'autres initiatives déjà menées à l'instar de l'ouverture du tremplin Bayonne Live aux groupes de musiques originaires de Navarre et d'Euskadi. Le rôle de la Ville dans la mise en réseau des différents acteurs du domaine culturel commence à porter ses fruits puisque d'autres projets euro-régionaux sont à l'étude.

Pour l'ensemble de cette opération, la Ville de Bayonne mobilisera un budget estimé à 6 500 € pour la prise en charge des hébergements, repas et transports des élèves et de l'Harmonie bayonnaise, et d'autres dépenses accessoires.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention ci-jointe qui précise les obligations de chaque partenaire et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne